

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 144

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education -
Enseignement supérieur

Dossier : 190043

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Soutien au rayonnement 2019 - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 144

Commission : Culture - Vie associative - Animation - Education - Enseignement supérieur

Dossier : 190043

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Soutien au rayonnement 2019 - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Afin d'affirmer durablement le positionnement culturel stéphanois, la Ville de Saint-Étienne souhaite favoriser l'éclosion de nouveaux talents et l'épanouissement des pratiques culturelles les plus diversifiées. Développée par une grande diversité d'acteurs, de lieux d'événements et d'initiatives, la culture à Saint-Étienne permet d'offrir aux stéphanois des occasions multiformes, plurielles et foisonnantes de découvertes, d'émotion et d'édification personnelle

La dynamique culturelle permet en outre de positionner le territoire stéphanois comme une pépinière de talents où peuvent s'exprimer les potentialités créatives les plus variées lui conférant une image renouvelée.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville entend permettre aux artistes, toutes disciplines confondues, d'élaborer un travail à destination des publics stéphanois mais aussi en faveur d'une audience plus large, grâce à une diffusion dans des cercles de diffusion répondant à des critères de rayonnement national.

Cette ambition poursuit deux objectifs : favoriser la reconnaissance des acteurs stéphanois et exporter l'image d'une ville dynamique d'un point de vue culturel et artistique.

□ **Contenu :**

Dans le but de valoriser les ressources artistiques de la commune et de s'affirmer comme une Ville à fort rayonnement culturel, Saint-Étienne soutient prioritairement les compagnies ou artistes dont la créativité est reconnue au-delà des frontières locales.

Parallèlement, la Ville soutient de grandes institutions stéphanoises (la Comédie notamment) afin d'une part, de permettre aux stéphanois de découvrir sur ses plateaux les grands artistes nationaux et internationaux et d'autre part, de diffuser à l'échelle nationale les créations de son directeur et des compagnies qui lui sont associées et d'ainsi renforcer la reconnaissance de Saint-Étienne en tant que haut lieu de la création dramatique.

La Ville souhaite ainsi donner à son territoire l'opportunité d'une vie culturelle dynamique en s'appuyant sur les initiatives locales mais aussi favoriser la reconnaissance de ces talents pour accroître son attractivité et favoriser la mise en réseau des compétences artistiques. Des compagnies ont ainsi sollicité la Ville de Saint-Étienne pour obtenir un soutien en vue d'accentuer le rayonnement de leurs créations.

Ce dispositif dédié au rayonnement ne représente que l'un des axes de soutien aux acteurs locaux permettant les développements artistiques et culturels décidés par la Ville de Saint-Étienne. Il est en effet complété par une série d'aides aux projets, aux festivals, à la médiation et au partage des savoirs, à la pratique en amateur, à la diffusion à l'international (...) qui permettent un développement homogène de la culture dans le territoire, au profit du plus grand nombre.

Les aides au rayonnement sont détaillées dans le tableau ci-après :

Aide au fonctionnement

Association	Montant subvention 2018	Subvention déjà versée en 2019 (acompte)	Subvention proposée au CM d'avril 2019
COMEDIE	1 504 000 €	391 200 €	1 112 800 €

OFF COXA PLANA	9 000,00 €	10 000,00 €	11 000,00 €
L'ASSAUT DE LA MENUISERIE	6 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
SBEC (LE MELIES)	102 000,00 €	50 000,00 €	52 000,00 €
COMPAGNIE DYPTIK	10 000,00 €		10 000,00 €
COMPAGNIE PARC	10 000,00 €		10 000,00 €
COMPAGNIE NOMADE IN FRANCE	15 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
E.O.C.	21 000,00 €		21 000,00 €
ENSEMBLE CANTICUM NOVUM	9 000,00 €	4 500,00 €	5 500,00 €
COLLECTIF X			15 000,00 €
COMPAGNIE LES LUMAS	15 000,00 €		10 000,00 €
TOTAL	1 701 000,00 €	470 200,00 €	1 261 800,00 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 1 261 800 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	1 261 800 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les soutiens financiers pour un montant total de 1 261 800€aux différents acteurs concernant la politique de soutien au rayonnement, à savoir :

. pour les arts plastiques et visuels : Société Braytoise d'Exploitation Cinématographique (Le Méliès), Coxa Plana, l'Assaut de la Menuiserie,

. pour la danse : Compagnie Dyptik, Compagnie Parc,

. pour la musique : Compagnie Nomade in France, EOC, Ensemble Canticum Novum,

. pour le théâtre : Collectif X, Compagnie les Lumas, La Comédie de Saint-Etienne,

- approuver les avenants n°1 à la convention financière 2019 à intervenir :

. pour les arts plastiques et visuels, avec la Société Braytoise d'Exploitation Cinématographique (Le Méliès),

. pour le théâtre, avec La Comédie de Saint-Etienne,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces avenants financiers dont un exemplaire restera annexé à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 3 abstention(s)

BP 2019 chapitre 65 article 6574

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Marc CHASSAUBENE